

Penser en juriste l'ordre constitutionnel.

Programme du séminaire

1. (16 septembre)	<p>- Présentation ; méthode ; éléments introductifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels défis pour une science (artistique) du droit constitutionnel aujourd'hui ? - De la nécessité de la réflexion conceptuelle pour penser le droit positif - Besoin d'une doctrine qui pense avant le juge
2. (30 septembre)	<p>Tour d'horizon de la vulgate sur la notion de constitution : les définitions</p> <p>*Exposé : La notion de constitution dans les manuels français contemporains de droit constitutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> > Lectures complémentaires : ALD, Mélanges Zoller (2018) ; Beaud 2003 > Jouanjan, TIDC 2012
3. (7 octobre)	<p>Controverses françaises récentes sur la notion de constitution :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Burdeau 1956 ; D. Rousseau / P. Avril, RDP 1990 ; M. Troper 1978 ; Favoreu 1990 ; Zoller 1998 ; Beaud 2003 <p>*Exposé : Quelles sont les principales divergences doctrinales ?</p>
4. (14 octobre)	<p>A la recherche d'une doctrine française de la constitution</p> <p>*Exposé : Comment la doctrine française a-t-elle construit sa notion de constitution ?</p> <ul style="list-style-type: none"> > III^e République : ALD, Colloque CECP 2020 (notam. Lemaire et Halpérin) > Plus récemment : Vedel / Delvolvé 1979
5. (21 octobre)	<p>L'apport de Carré de Malberg</p> <p>*Exposé : la constitution dans la pensée de Carré de Malberg</p> <ul style="list-style-type: none"> > E. Maulin, in ALD 2020 > J. Tavoillot, mémoire 2019 (cf. site ALD) <p>*débat : Quelle était la Constitution de la III^e République ? doit-on parler d'une « Constitution Grévy ? »</p>
6. (28 octobre)	<p>Kelsen et le normativisme</p> <p>*Exposé : la constitution dans la pensée de Kelsen</p> <ul style="list-style-type: none"> > Eisenmann 1928 ; C. Bargues, in ALD 2020
7. (4 novembre)	<p>Les impasses du normativisme formaliste et ses critiques</p> <p>*Exposé : Hermann Heller et Carl Schmitt, critiques de Kelsen</p> <ul style="list-style-type: none"> > Jouanjan, Heller et Kelsen > M. Doray 2014 > Carl Schmitt, Théorie de la constitution <p>*Débat : le problème de la Constitution de Weimar</p>
8. (jeudi 12 novembre, 11h-13h, Salle 4)	<p>Les approches par le « droit politique »</p> <p>*Exposé : Peut-on parler d'une constitution non écrite dans un pays doté d'une constitution formelle ?</p> <ul style="list-style-type: none"> > R. Capitant, 1930 et 1934 > P. Avril, Les conventions de la constitution, 1997 > J. Rossetto 2020

	>ALD, Cahiers Portalis 2018
9. (18 novembre)	Le problème de la V^e République *Exposé : la Constitution de 1958 a-t-elle été dénaturée ? >P. Avril, Ecrits 2010 et 2016 et 2017 >ALD, Principe inapprivoisé 2997 >ALD, Mélanges Portelli 2018
10. (25 novembre)	Problèmes de l'écriture constitutionnelle *Exposé : comment peut-on écrire de façon normative le système parlementaire de gouvernement ? >ALD, Mél. Lauvaux
11. (2 décembre)	La concrétisation textuelle de la constitution formelle : le cas de la V^e République *Exposé : Les étapes marquantes de concrétisation textuelle de la Constitution de 1958 >ALD, Mél. Verpeaux
12. (9 décembre)	Les constitutions idéelles implicites *Exposé : Le juriste peut-il parler d'un esprit de la constitution ? >ALD, Mél. Raynaud
13. (16 décembre)	De la captation présidentielle : l'informel par-delà les normes formelles *Exposé : Comment s'est construit le « présidentielisme à la française » ? >ALD, Prince 2007 et Mél. Portelli
14. (13 janvier)	Le droit constitutionnel sans le juge *Exposé : Constitution officieuse (invisible/ informelle) ; le cas de l'Allemagne >ALD, Blog JP 2018
15. (20 janvier)	Des institutions et des normes *Exposé : Les institutions, sources premières de normativité ? >Hauriou : institutions-personnes et institutions-choses
16. (27 janvier)	Concrétisations institutionnelle et politique d'une constitution formelle *Exposé : Comment saisir juridiquement le Premier ministre dans l'ordre constitutionnel de la V ^e République ?
17. (3 février)	Le juge constitutionnel et les litiges entre organes : France et Allemagne *Exposé : Le traitement de la dissolution du Bundestag devant la Cour constitutionnelle fédérale (1982 et 2005) >ALD 2016 >ALD, Des conflits constitutionnels, 2010
18. (10 février)	Le juge constitutionnel français et les énoncés de la Constitution formelle *Exposé : Bloc de constitutionnalité ou ordre constitutionnel ? >D. Baranger, Comprendre le bloc de constitutionnalité >J.-M. Blanquer, Mélanges Robert, 1998
19. (17 février)	Le juge constitutionnel en l'absence de constitution formelle : le cas du Royaume-Uni *Exposé : Les arrêts récents de la Cour suprême du R.U.
20. (24 février)	Séance de synthèse : Construire une notion d'ordre constitutionnel

